

Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2019 approuvé à l'unanimité par
le conseil municipal du 8 avril 2019

La séance débute à 20h03 sous la présidence de Patricia ALTHERR, Maire de Challex

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Présents : Patricia ALTHERR – Henri BABAZ – Fabien BELOTTI – Valérie BURINE – Brigitte FLEURY – Emmanuelle JAN – Christian JOLIE – Stéphanie LOVENJAK – Frédéric PERICARD – Michel PETER – Denis RAQUIN – Sandrine SHAW.

Absents ayant donnés procuration : Sophie COLLET donne procuration à Emmanuelle JAN – David PERAY donne procuration à Michel PETER.

Absent : Jean-Pierre SZWED.

Secrétaire de séance : Fabien BELOTTI.

Invitée : Lisa NOVELLA.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du
3 décembre 2019

Délibération n°01-2019

Objet : Demande de subventions DETR pour la construction d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires

Madame le Maire rappelle que par délibération n°10-2018 du 05/02/2018 le Conseil Municipal a accepté la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Il était nécessaire de construire trois classes afin de :

- Créer la 7^{ème} classe,
- Transférer la classe grande-section/CP dans le nouveau bâtiment suite à la transformation de celle-ci en garderie,
- Déplacer la classe située dans l'ancienne poste dans le nouveau bâtiment afin de regrouper les primaires dans un seul bâtiment.

Le projet était le suivant :

- Surface de plancher de la construction : 350 m² de plain-pied préau compris.
- Construction de trois nouvelles classes en rez-de-chaussée, avec WC filles / garçons / enseignants adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, le nombre définitif d'inscrits a été moins important que prévu. Par conséquent l'ouverture de la 7^{ème} classe ne s'est pas faite.

Madame le Maire précise toutefois que cela, n'a pas n'empêché l'augmentation du nombre d'inscrits à l'école.

Elle rappelle qu'en 2014, pour s'adapter aux nouveaux effectifs, la commune avait fait le choix de construire un nouveau bâtiment unique de cantine-garderie. Cet espace accueille en garderie 30 enfants et 70 en cantine, maternelles et primaires confondues.

Cependant, comme précité, le nombre d'inscrits n'a cessé de croître depuis 2015.

- Effectifs de 2015 : 112 enfants

- Effectifs de 2018 : 160 enfants

Indubitablement, le nombre d'inscrits à la garderie et à la cantine a très fortement augmenté.

Depuis la rentrée 2018, il y a chaque jour plus de 50 enfants à la garderie et 110 enfants à la cantine (répartis en deux services).

En 2018, le Conseil Municipal n'a pu que constater que les locaux construits en 2014 n'étaient plus adaptés.

Afin de s'adapter à ces nouvelles contraintes, le Conseil Municipal a choisi de conserver le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle contiguë à la cour de l'école.

Cependant, afin de préserver la sécurité, le bien-être des enfants et de tous les encadrants la commune a décidé de construire non pas trois nouvelles classes mais un nouveau restaurant scolaire et deux locaux exclusivement dédiés au périscolaire.

Ce nouveau bâtiment comprendra également une cuisine avec un self pour le service des repas, un local pour le personnel périscolaire et des toilettes pour les enfants.

La commune de Challex a procédé à un avis d'appel public à la concurrence le 16 avril 2018 pour le marché de maîtrise d'œuvre du bâtiment.

Par délibération n°33-2018 du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal de Challex a attribué, ce marché à l'architecte O. BERMOND

Le montant de l'offre retenue était de 44 064 € TTC.

Par arrêté du 18/12/2018 le permis de construire n°00107818B0011 déposé pour ce bâtiment a été accordé (affichage en Mairie et sur les lieux)

La commune procédera le 05/02/2019 à 9h00, à la publication du marché de travaux pour la construction sur son profil acheteur (plateforme dématérialisée des marchés publics des acheteurs de l'Ain : <https://marchespublics.ain.fr>)

Le montant hors taxe du marché est de 510 000 €

La date limite de remise des offres est le 26 février 2019 à 12h.

Les travaux projetés sont divisés en deux lots :

Lot n°1 VRD

Lot n°2 BATIMENT SEMI-INDUSTRIALISE

La durée globale d'exécution des travaux est fixée à 6 mois.

Afin de mettre ces travaux en œuvre sans grever les ressources communales, Madame le Maire souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Préfet de l'Ain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à SOLLICITER officiellement l'aide de l'État dans le cadre de la DETR pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et à SIGNER tous documents nécessaires

Débat : Denis RAQUIN demande ce qu'est un bâtiment semi-industrialisé. Patricia ALTHERR explique que c'est un bâtiment qui peut être fait de différents matériaux mais qui est préfabriqué en usine, ce qui réduit les délais de construction. Frédéric PERICARD demande ce que veut dire DETR. Patricia ALTHERR répond Dotation d'Équipement des territoires ruraux. Christian JOLIE demande quel est le montant de subvention attendu. Patricia ALTHERR ne peut pas lui donner le montant, mais elle précise néanmoins que le montant de subvention est plus élevé pour du périscolaire que du scolaire. Michel PETER rappelle que la Préfecture n'a pas versé de DETR pour la mise en accessibilité de la mairie. Brigitte FLEURY s'interroge sur les relations de la commune avec le Préfet et le Sous-Préfet. Concernant l'utilisation de ces locaux Patricia ALTHERR précise que le bâtiment étant utilisé que par les services communaux, hors période scolaire il pourrait servir de centre aéré. Pour Christian JOLIE dans ce cas, il faut d'ores et déjà demander une subvention exclusivement pour du centre aéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 3 voix contre) :

AUTORISE madame le Maire à solliciter officiellement l'aide de l'État dans le cadre de la DETR pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire

L'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

Rapport des commissions

Affaires intercommunales :

Patricia ALTHERR : Passage en communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019. Réunion pour l'appel à projet le 19/02/2019.

Denis RAQUIN : réunion de la commission culture et tourisme de la communauté d'agglomération le 09/01/2019. 15 demandes de subvention ont été déposées (46 000 € de subventions seront versées -de 1 000€ à 10 000€). Sandrine SHAW demande pourquoi Les Petites Scènes n'ont rien reçu. Denis RAQUIN explique que l'association est exclusivement communale. Or, pour bénéficier d'une subvention il faut avoir un rayonnement intercommunal. Christian JOLIE ajoute que l'objet est de rester cohérent dans l'attribution des subventions. Patricia ALTHERR précise que le cumul est interdit.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK) :

Il y a eu un petit problème avec une dame qui bénéficie des plateaux repas distribués par les agents techniques. Grâce à la leur intervention, les pompiers ont été appelé pour venir en aide à cette personne. Fabrice BENZ, agent technique, s'est occupé d'elle avec beaucoup de prévenance. Stéphanie LOVENJAK souhaite remercier cet agent pour le travail et le soin apporté à la tâche. C'est un service qui est très apprécié. Stéphanie LOVENJAK remercie également les cyclamens qui ont refait un plateau en dehors des heures habituelles. Elle exprime également ses remerciements au secrétariat qui a fait le nécessaire auprès des pompiers.

Commission Communication (Denis RAQUIN) :

Réunion à venir le 05/02/2019 et le 26/02/2019. L'accueil des nouveaux arrivants sera le 10/10/2019. La gastronomie Gessienne sera bientôt à l'honneur, il y aura notamment trois panneaux sur le vin. Concernant le Petit Challaisien, il souhaiterait que plus de personnes participent au comité de lecture.

Commission Finances Budget (Michel PETER) :

La commission se réunira le 05/02/2019 à 19h30 : passage en revue de l'année 2018. Il n'y aura pas de versement du FCTVA en 2018 mais deux années à percevoir en 2019.

Concernant 2019, il y aura un gros tri à réaliser (50% des investissements à supprimer). Pas de décision budgétaire modificative en 2018 mais une écriture comptable (virement de dépenses imprévues aux intérêts d'emprunt pour 3000 €).

Population INSEE applicable en 2019 : 1467 habitants.

Commission Voirie (Patricia ALTHERR) :

Mise en séparatif eaux pluviales/eaux usées dans une grande partie du village. Il y a beaucoup de travaux de voirie à venir. Cependant, Patricia ALTHERR ne rédigera pas d'arrêtés permanents car les entreprises viennent et « font un peu comme elles veulent ».

Pour les travaux rue des prairies il y a eu des problèmes de mal façon dont Patricia ALTHERR se charge.

Chemin de Cormagnin : les habitants n'ayant pas souhaités donner une petite partie de leur parcelle pour refaire la route, aucuns travaux de réfection ne seront réalisés. Un petit camion passera néanmoins pour relever les poubelles (comme au moulin).

Passage des 12 tonnes dans le village : pas de refus immédiat, les demandes seront traitées au cas par cas. Sur certaines routes les camions passent sans autorisation et les chemins s'endommagent. Brigitte FLEURY rappelle que le sujet avait été abordé en urbanisme et qu'il était question de faire intervenir un huissier pour constater l'états des routes. Pour Frédéric PERICARD si le souhait est de ne pas faire passer de camions de 12 tonnes il ne fallait pas autoriser le permis de construire. Brigitte FLEURY lui répond que l'interdiction des 12 tonnes n'est pas une raison pour refuser un permis de construire. Frédéric PERICARD précise qu'il fallait mettre une prescription dans le permis dans ce cas. Henri BABAZ demande si la commune peut obliger une entreprise à faire des travaux de réfection de voirie. Stéphanie LOVENJAK ajoute que le passage de ces camions crée une situation très accidentogène route de la Plaine. Patricia ALTHERR conclut en disant que son seul souhait est que les voies et chemins soient remis en état par ceux qui les endommagent. Frédéric PERICARD maintient que l'interdiction des 12 tonnes n'est pas justifiée. Fabien BELOTTI partage son point de vue. Patricia ALTHERR indique que tous les trous fait par Axian, pour la fibre vont être rebouchés.

Réunion avec les habitants de Mucelle concernant les problèmes de stationnement : les garages ayant été transformés en habitation il n'y a plus de stationnement disponible et les habitants se garent sur la voie publique. Patricia ALTHERR répond qu'une solution va être apportée sous peu. Frédéric PERICARD rappelle qu'il y a plus de trois mois la commission voirie avait proposé d'installer aux deux entrées de Mucelle un panneau « chaussée étroite – interdiction de stationner », mais que malgré ça rien n'a été fait.

Les habitants souhaitent qu'il soit mis fin à l'arrêt de l'éclairage à 23h. La demande a d'ores et déjà été prise en compte. Stéphanie LOVENJAK rappelle néanmoins que n'ayant jamais eu de plainte en mairie, les élus pensaient que cette expérimentation était concluante. Christian JOLIE demande si cela avait été mis en place pour faire faire des économies à la commune. Fabien BELOTTI lui répond que seul le SIEA fait des économies. Christian JOLIE trouve bizarre qu'il n'y ai pas de retour. Frédéric PERICARD souhaite rappeler qu'une grande partie des communes environnantes, notamment en Haute-Savoie procèdent à une extinction des lumières avec succès.

Place Poizat : Christian JOLIE demande si les automobilistes prennent toujours le sens interdit. L'ensemble des élus répond oui. Patricia ALTHERR informe le conseil que la place va être remise comme avant, hormis la rue du château qui reste en sens unique. Brigitte FLEURY trouve choquant de retirer les panneaux sous prétexte que les voitures ne respectent pas le code de la route. Pour elle capituler n'est pas une solution.

Stéphanie LOVENJAK lui répond qu'il faut bien trouver une solution pour ne plus laisser perdurer une telle situation. Brigitte FLEURY lui répond que 80 % des utilisateurs respectent ce nouveau sens de circulation, elle ajoute qu'il faudrait seulement finir l'aménagement paysager. Emmanuelle JAN ajoute qu'il y aura toujours des gens qui violeront la règle. Patricia ALTHERR conclut en demandant aux membres de la commission voirie de se charger au plus vite de la circulation autour de la place car selon elle, jusqu'à présent il n'y a pas de réaction. Frédéric PERICARD lui répond qu'il pensait que les choses étaient actées et que les agents devaient se charger de l'aménagement. Patricia ALTHERR lui répond que les agents techniques attendent que les membres de la commission voirie se déplacent. Pour Frédéric PERICARD le choix était acté et personne ne faisait la commande nécessaire. Patricia ALTHERR souhaite éviter une situation accidentogène. Christian JOLIE ajoute que ce qui compte c'est de ne pas laisser du temporaire en place. Un habitant remercie Jonathan pour le travail du déneigement/

Commission Bâtiment (Patricia ALTHERR) :

Salle Jean-Antoine LEPINE : pas de fuite - il y a eu des réparations provisoires. Michel PETER trouve l'état de la poutre très préoccupant. Pour Valérie BURINE il faudrait ouvrir et changer l'intégralité de la laine de verre qui doit être moisie à cause de l'eau. Frédéric PERICARD lui répond que c'est imputrescible.

Contrôle des bâtiments par la commission de sécurité du département : avis défavorable pour le Salle Jean-Antoine Lépine. La salle devrait être fermée au public. Pour Frédéric PERICARD certaines salles du Pays de Gex sont dans un état bien plus préoccupant.

Emmanuelle JAN souhaiterait que les chasseurs ne fument plus dans leur local car l'odeur passe dans la chalaisienne.

Maison des sociétés : l'état de propreté laisse à désirer même les vendredis lorsque la salle est louée à des privés.

Auberge : il y a divers travaux à réaliser. Les gonds de la porte vont être changés par une entreprise. Les agents vont se charger d'une partie des travaux. La pose d'une ventilation est une obligation. Patricia ALTHERR souhaite faire marcher la décennale. Le chauffage de l'auberge ne fonctionne pas.

Bâtiment périscolaire : Commission d'appel d'offres le 27/02/2019.

Mairie : Brigitte FLEURY demande si la porte en verre de l'accueil a été commandée car c'est un vrai problème. Elle ajoute que l'accueil n'est pas accueillant ni sécurisant. Patricia ALTHERR ne veut pas tant que les travaux de l'entrée ne sont pas terminés. Elle ajoute que David PERAY partage son avis sur ce point. Michel PETER indique que cette dépense sera prévue au budget. Christian JOLIE propose une ouverture dans la porte existante. Patricia ALTHERR répond qu'elle ne veut pas faire de bricolage.

Commission Personnel (Patricia ALTHERR) :

Réception des agents pour les attributions du complément indemnitaire annuel. Patricia ALTHERR indique qu'une moitié des agents est mécontent et l'autre content de la somme perçue. Henri BABAZ ajoute qu'un merci ou un compliment sont parfois plus motivants qu'une prime.

Michel PETER tient à féliciter les agents techniques et administratifs pour la tenue des budgets.

Un grand nombre d'agents a demandé à être formé aux premiers secours. C'est en cours de préparation.

Emmanuelle JAN demande s'il est prévu d'être formé pour l'utilisation des défibrillateurs.

Patricia ALTHERR informe le conseil qu'un agent technique a été suspendu pour faute. Christian JOLIE souhaite que pour cet agent tout particulièrement, toutes les mesures protectrices soient mises en place. Il souhaite également que soit souligné que malgré des conditions de travail compliquées pendant les travaux de la mairie qui ont durés plus de trois mois, les agents administratifs ont continué à fournir un service public de qualité à la population.

Commission Urbanisme (Stéphanie LOVENJAK) :

PLUIH réunion publique qui se fera à Farges le 27/02/2019 .

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers DP		
00107818B0043 RITORE	1-Remplacement du talus devant l'entrée par un mur en gabion de 2m environ ou mur en enrochement 2-Goudronnage de la cour 130m ² 3-Pose d'une clôture de 1,20m 4-Construction d'un avant toit pour le parking n°2 – modèle métal ou bois 5-Construction d'une terrasse en bois composite brun 6-Installation abris de jardin 9m ² couleur crème ou bois	FAVORABLE
00107818B0044 SMITH	Construction d'une piscine de plein air non couverte 9X4 - margelles ton pierre autour de la piscine	FAVORABLE
00107818B0045 JEANTET	Construction d'une piscine non couverte	DEMANDE DE PIECES COMPLEMENTAIRES
00107818B0046 TOPULOS	Construction d'une piscine de plein air non couverte 10X4 - margelles ton pierre autour de la piscine	FAVORABLE
0007819B00001 RITORE	Poser d'une clôture de 120cm de haut Construction d'une terrasse en bois sur plots de 85m ²	FAVORABLE
00107819B0002 CUZIN	Rénovation maison existante : 1- création d'une terrasse sur pilotis 2-remplacement des huisseries et fenêtres 3-crétion de fenêtres de toit 4-crétion de places de parking	FAVORABLE sous réserve de respect des couleurs
	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers PC		
00107818B0012 MIGNOT	Construction d'une véranda en terrasse existante sur la façade Est de la maison (26.40m ² - menuiseries et ossatures alu gris clair - toiture avec pente de 25 %	DEMANDE DE PIECES COMPLEMENTAIRES

Commission Associations (Fabien BELOTTI) :

La commission s'est réunie fin décembre pour attribuer les subventions.

Un rappel des règles et des conditions d'utilisation de la Maison des sociétés est peut-être nécessaire.

La commission doit se réunir pour réviser règlement de la salle d'animation (problématique tables et chaises).

Patricia ALTHERR indique qu'il n'y aura pas de modification du règlement de la salle. Fabien BELOTTI lui répond qu'il faut en reparler pour simplifier les choses. Valérie BURINE soutient Patricia ALTHERR. Selon elle ce n'est pas aux associations de dicter les choses. Il y a un règlement il faut le respecter et ne pas d'avantage l'alléger.

Commission Éducation (Patricia ALTHERR) :

Réunion du 30/01/2019 : passage en revue des effectifs : 167 élèves en septembre. Le seuil d'éligibilité à une nouvelle classe est à 168.

Les travaux du nouveau bâtiment devraient prendre 6 mois.

Il n'y aura pas d'augmentation du prix du ticket de cantine garderie pour 2019 (répercussion tous les deux ans).

Budget fournitures 2019 : 7 500 € (plus important qu'en 2018).

Une demande a été faite à Saint Genis Pouilly pour des créneaux de piscine.

Tablettes : la question de l'achat ou de la location doit être débattue par la commission.

Questions diverses

- Réception d'une personne pour des problèmes d'aboiements de chien rue des prairies
- Problèmes d'eaux pluviales rue des prairies (en cours de résolution)
- Marché hebdomadaire : il y a un nouveau fromager et un marchand de pâtes fraîches
- Malheureusement la Mairie vient d'apprendre que la boulangerie fermerait définitivement ses portes le 17/02/2019. Les élus souhaitent que ce commerce revienne et Frédéric PERICARD se charge de tenir le conseil informé

La séance est close à 22h45